

« Comptabilité intermédiaire I » 2 LSC – Semestre I – 2024/2025

Bibliographie :

Loi :

« Le Système comptable des entreprises »
Imprimerie Officiel de la République Tunisienne (2022).

Gosselin J. et al. (2017)

« Comptabilité intermédiaire : analyse théorique et pratique »
6^{ème} édition, Edition de la Chenelière, Montréal 2017.

LeFebvre F. (2022)

« Memento pratique comptable » Paris 2022

Thabet K. (2001)

« Comptabilité avancée » Edition C.L.E.Tunis 2001

Yaich R. (1999)

« Manuel des principes comptables » Edition ERY 1999.

Zarrouk R. (2021)

« IFRS 2021 », Edition Signes Tunis 2021.

Conceptrice-Tutrice du cours « Comptabilité intermédiaire I » à UVT :

- Mme Souhir FENDRI
- Universitaire depuis 26 ans (ESC-Sf, IHEC-Sf, ISCAE-Mn, ESB-Tn, UVT, ISB-Sf)
- Consultante depuis 28 ans (PwC, CroweHorwath, Moore-Stephens, Fidunion, BiD, CRY, STI, CMM, L-A...)

Membre de l'équipe « Comptabilité intermédiaire I » à ISCAE :

- Mme Mariam Damak Coordinatrice et conceptrice du cours commun
- Mme Sondes Dhraief (prof cours)
- Mme Fendri Souhir (prof cours & td)
- Mme Sameh Mekaoui (prof cours)
- Mr Amine Bechikh (prof td)
- & Mlle Mona Lakani (prof td)

« Comptabilité Intermédiaire I » 2 LSC – Semestre I – 2024/2025

Objectifs du Module

Objectifs du module : selon circulaire du MES du 06-11-2018

- d'étudier et d'approfondir certaines normes techniques pour résoudre certaines problèmes comptables,
- de faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables adoptés en Tunisie à des situations particulières,
- & de maîtriser certains aspects particuliers liés à l'information financière traitée, en privilégiant :
 - le raisonnement sur la description,
 - la déduction sur l'énumération des règles
 - et la logiqueen se référant aux fondements conceptuels de la comptabilité.

« Comptabilité Intermédiaire I » 2 LSC – Semestre I – 2024/2025

Plan du Module

Introduction :

Système comptable des entreprises Tn

Chapitre 1:	NCT 5 :	Immobilisations corporelles
Chapitre 2:	NCT 6+20 :	Immobilisations incorporelles et R&D
Chapitre 3:	NCT 12 :	Subventions publiques
Chapitre 4:	NCT 10 :	Charges reportées
Chapitre 5:	NCT 13 :	Charges d'emprunt (S2 – Cpt Intermed II)

Chapitre 0 : Introduction Cadre Conceptuel Tunisien

Objectifs du chapitre 0

A l'issue du chapitre 0 introductif « Cadre Conceptuel de la Comptabilité Tunisienne », l'étudiant serait capable de :

- Reconnaître et différencier entre les différents utilisateurs de l'information comptable et entre leurs différents besoins

LE QUI

- Reconnaître et différencier entre un système comptable, une politique comptable et un modèle comptable ainsi qu'assimiler les différentes composantes du système comptable et leurs rôles à servir une politique comptable spécifique vis-à-vis des utilisateurs de l'information comptable

LE POURQUOI

- Structurer la réflexion de l'étudiant vis-à-vis des procédés de mesure (différents concepts de valeurs) et des critères de reconnaissance comptable des éléments des états financiers.

LE COMMENT

Utilisateurs éventuels de publications comptables (ex : E.F.)

INTRODUCTION

1. Actionnaires (propriétaires de l'entreprise)
2. Créanciers à long terme (Banquiers, bailleurs de fonds...)
3. Créanciers à court terme (Banquiers, ...)
4. Analystes et conseillers au service des précédents (1, 2 & 3)
5. Salariés (actuels et éventuels)
6. Administrateurs (au conseil d'administration, comité de gouvernance, comité d'audit, Directoire,... de l'entreprise)
7. Clients
8. Fournisseurs
9. Associations patronales (ex : UTICA...)
10. Syndicats (ex : UGTT...)
11. Pouvoirs publics (Ministères, Municipalités, ...)
12. Grand public (partis politiques, média, groupes d'affaires, groupes de consommateurs...)
13. Organismes dotés de pouvoirs réglementaires (ex : CMF, BCT...)
14. Autres sociétés
15. Chercheurs...

Besoins des utilisateurs (1/2)

INTRODUCTION

Besoin / information	Catégorie d'utilisateur
A. Evaluer les résultats : - En termes absolus - En comparaison avec les objectifs - En comparaison avec d'autres firmes	de 1. à 15.
B. Evaluer la gestion : - Rentabilité, résultats et efficience - Protection du patrimoine	de 1. à 11. 1, 4, 6, de 8 à 14
C. Evaluer les perspectives futures concernant : - Les résultats - Les dividendes et les intérêts - Les investissements et les besoins en capitaux - L'emploi - Les fournisseurs - Les clients (garanties, ... etc) - Les anciens employés	1. à 11. 1. à 4. 1. à 6 & de 8 à 14. 5., 10., 11. & 12 3., 5., 11., 12. & 14. 7., 9., 11. & 12. 5., 10., 11., 12. & 13.
D. Evaluer la santé et la stabilité financière de la firme	de 1. à 15.
E. Evaluer la solvabilité de la firme	1. à 15.

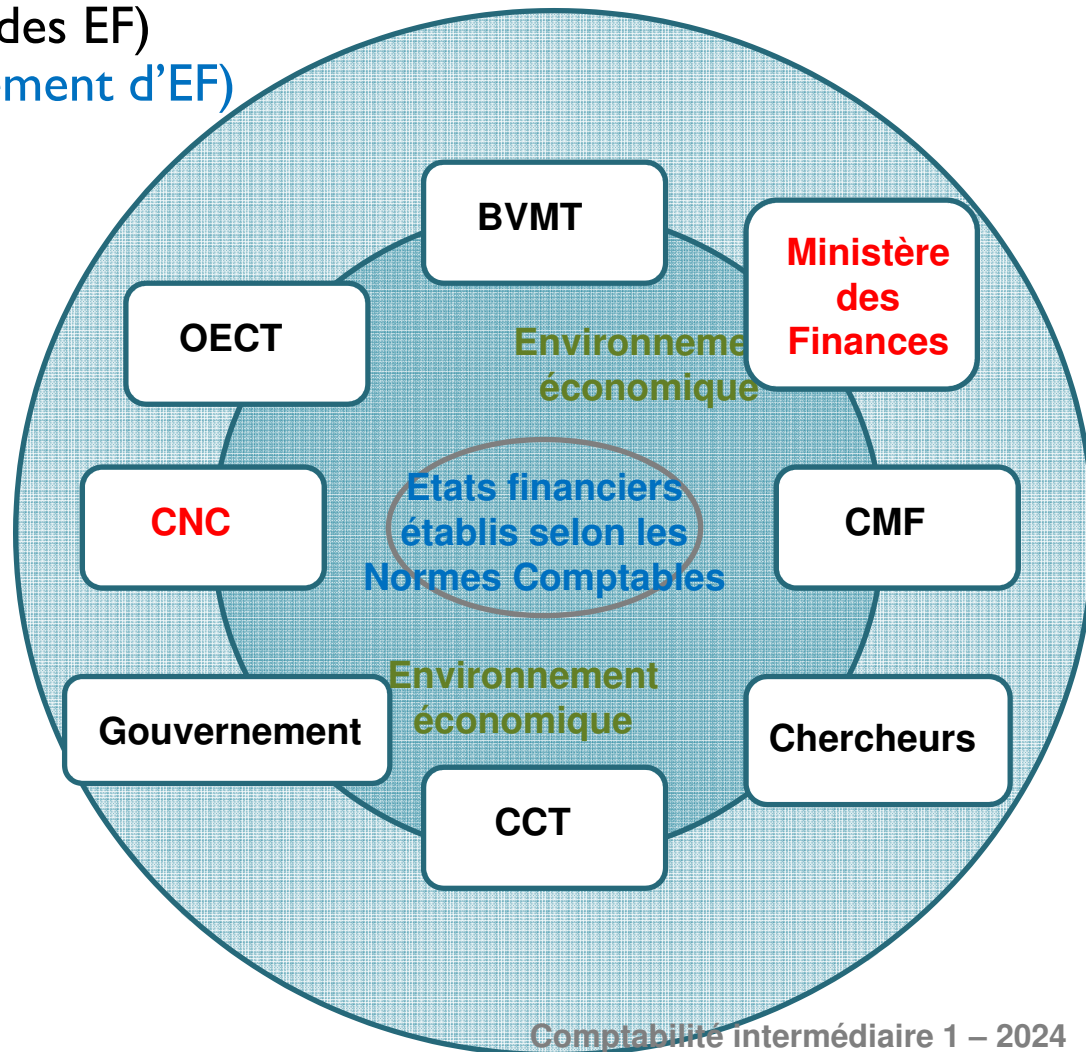
Besoins des utilisateurs (2/2)

INTRODUCTION

Besoin / information	Catégorie d'utilisateur
F. Evaluer la trésorerie	I. à 15.
G. Evaluer les risques et les incertitudes	I. à 15.
H. Faciliter la répartition des ressources pour : - Les actionnaires - Les créanciers - Les pouvoirs publics - Les autres agents du secteur privé	I. 4. & de 11. à 14. 2. 3. 4. 8. & de 11. à 14. 11. & 12. 4. 9. 12. 13. & 14.
I. Faire des comparaisons : - Avec les périodes antérieures - Avec d'autres entreprises - Avec l'ensemble du secteur et de l'économie	I. à 15.
J. Etablir la valeur des capitaux empruntés et des capitaux propres de la firme	I. à 4.
K. Vérifier le respect des lois et des réglementations	11. à 13.
L. Evaluer la contribution de la firme à la société, nation...	11. & 12.

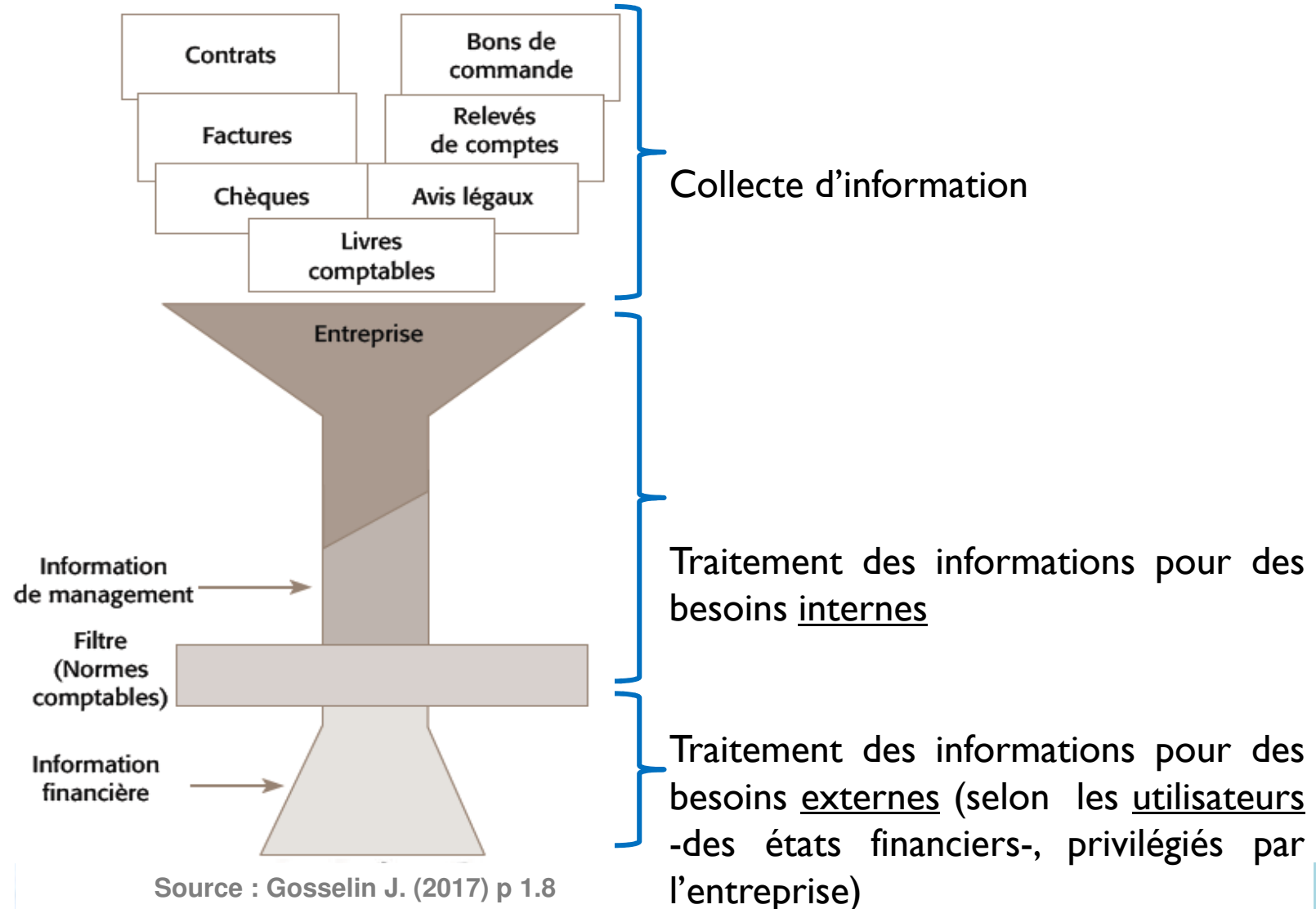
Acteurs du système comptable en Tunisie

- Normalisateurs (Concepteurs de normes & cadre conceptuel)
- Utilisateurs (Lecture des EF)
- Exécutants (Etablissement d'EF)



Systeme comptable des entreprises

INTRODUCTION



Utilisateurs éventuels des états financiers selon le système comptable tunisien

INTRODUCTION

1. Utilisateurs internes :

Source : Cadre conceptuel tunisien (1997) § 5

- a. Dirigeants
- b. Organes d'administration

(Conseil d'admin, Gouvernement d'entreprise, comités...)

2. Utilisateurs externes :

- c. Fournisseurs de capitaux

(actionnaires actuels et éventuels, investisseurs, subventionneurs, prêteurs, banquiers...)

- d. Administration et autres pouvoirs de réglementation et de contrôle

(Adm fiscale, Banques, Assurances, INS,...)

- e. Autres partenaires de la firme :

(salariés, syndicats, fournisseurs, autres créanciers, clients,...)

- f. Autres groupes d'intérêt

(OECT, CCT, Média, Chercheurs, société civile...)

3. Conseillers et Analystes : au services des 1., 2. & 3.

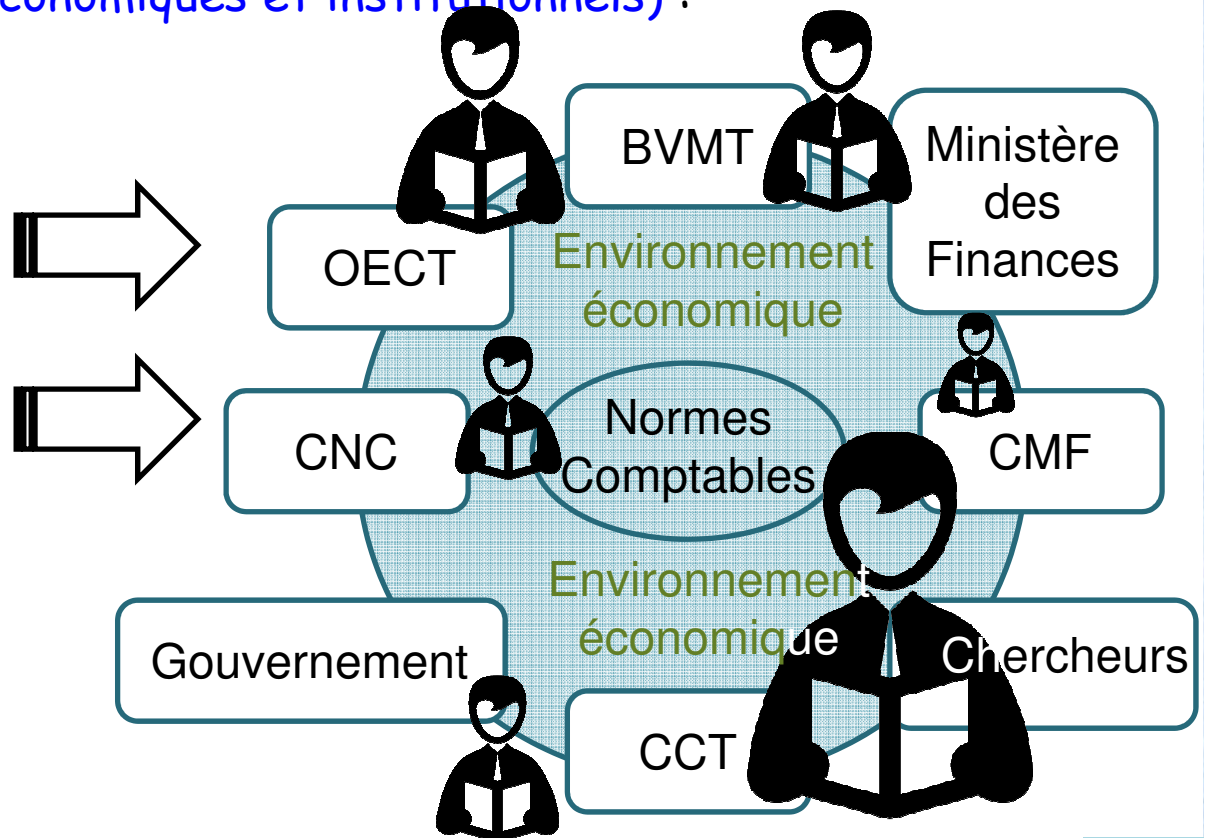
Concept de « Politique comptable »

Une politique comptable diffère selon les intentions de ceux qui publient des données et informations émanant de leur comptabilité (dirigeants) et selon les attentes des utilisateurs actuels et éventuels de ces publications (acteurs économiques et institutionnels) :

INTRODUCTION



Dirigeant d'entreprise :
1^{er} responsable
de la communication
comptable et de la
politique comptable
de la firme qu'il dirige



Exemples d'objectif d'une politique comptable

INTRODUCTION

On élabore une politique comptable pour :

- Minoration des pertes publiées ;
- Ou pour Minimisation des bénéfices imposables ;
- Ou Majoration (ou la minoration) du résultat courant ;
- Majoration (ou la minoration) des bénéfices distribuables ;
- Lissage temporel ou la minimisation de la volatilité des résultats comptables dans le but de réduire le risque perçu par l'environnement financier ;
- Optimisation de la communication financière ;
- Gestion des résultats par les seuils afin de respecter les prescriptions des normes prudentielles (par exemple, Bâle II), les clauses contractuelles d'emprunt ou les critères des agences de notation (rating) ;
- Apurement des états financiers en cas de changement de dirigeants (big bath) ;
- Gestion stratégique du résultat ;
- Gestion des informations prévisionnelles dans le cadre de la relation avec les analystes financiers...

Exemples de politiques comptables

(A LIRE)

INTRODUCTION

- Au sens strict, une politique comptable recouvre l'ensemble des choix faits par les dirigeants afin d'agir sur leurs nombres comptables dans le but de façonner le contenu ou la forme des états financiers qu'ils publient, tout en respectant des contraintes légales ou réglementaires. Une politique comptable relève d'actions licites et concertées, et elle peut cependant être l'expression de choix comptables implicites, voire même incohérents.
- Au sens large, une politique comptable peut recouvrir un ou plusieurs des volets :
 - le choix (ou la modification) des méthodes d'évaluation relatives aux états financiers annuels, consolidés ou semestriels et incluant plus particulièrement le choix de modélisation de la valeur des actifs et des passifs (ex : coût historique / juste valeur);
 - le choix (ou la modification) des méthodes de présentation des états financiers annuels, consolidés ou semestriels (ex : du modèle autorisé au modèle de référence) ;
 - la détermination du volume et du degré d'agrégation (info non détaillée) de l'information publiée dans les comptes annuels semestriels ou consolidés et les annexes ;
 - la détermination de l'information publiée dans le rapport de gestion relatif aux comptes annuels ou consolidés ainsi que dans le rapport semestriel à la charge des sociétés cotées ;
 - la détermination de la date de divulgation de l'information financière (pour saisir certaines opportunités ou éviter certains risques) ;
 - la publication volontaire d'états financiers facultatifs (ex : trimestriels) ou d'informations relatives à la marche de l'entreprise (publications non obligatoires) ;
 - le choix (ou le changement) des auditeurs externes ;
 - le passage anticipé au référentiel international IAS-IFRS avant qu'il ne soit obligatoire (la firme publie alors 2 bilans, 2 états de résultats... un en IFRS et un en NCT.) ;
 - le choix du format de reporting et des indicateurs de performance (résultat net, résultat opérationnel, ...) ...etc

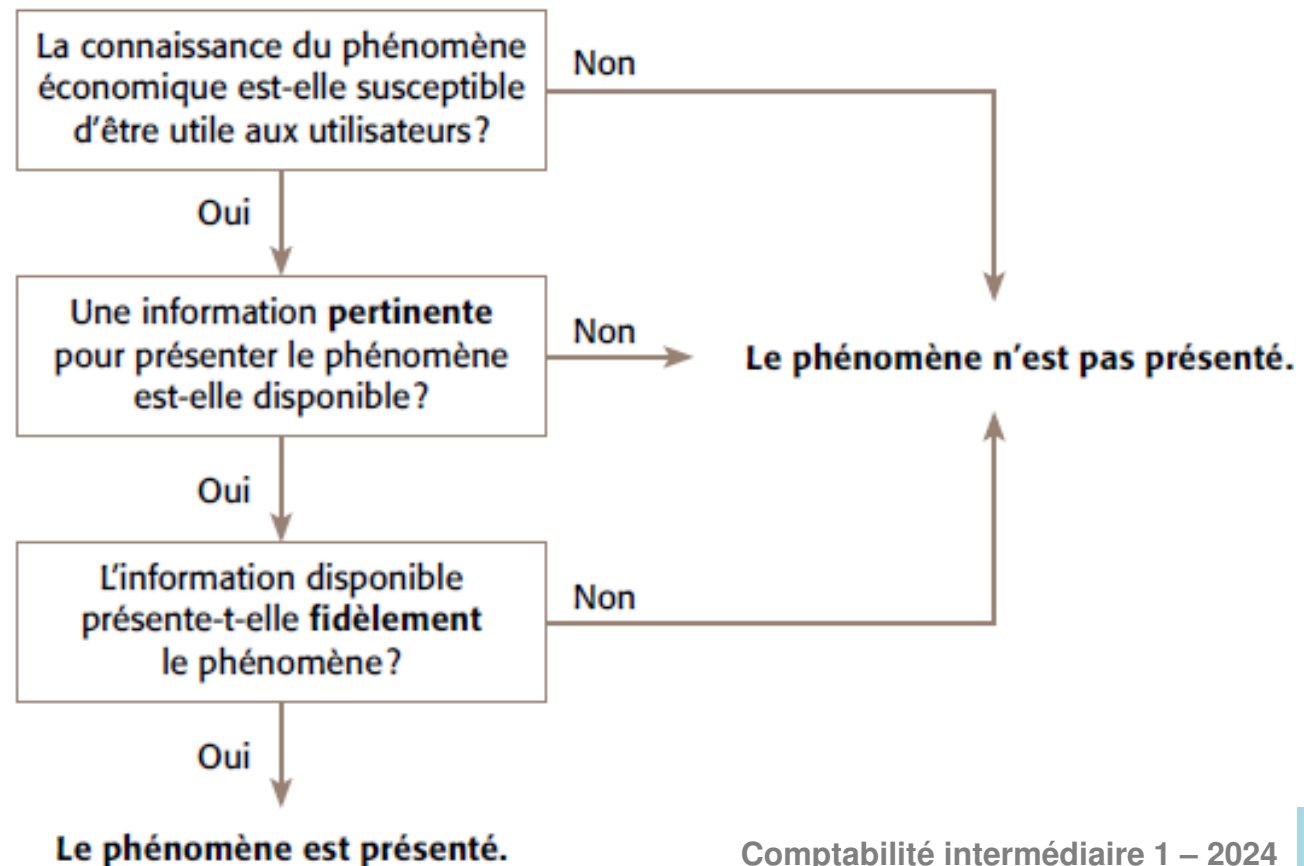
En résumé : une politique comptable est :

- Au-delà des choix de technique comptable, les entreprises ont imaginé de multiples « montages » d'ingénierie juridique et financière qui, en exploitant systématiquement les lacunes de la réglementation, visent à affecter substantiellement le contenu des états financiers et la perception des utilisateurs.
- La « manipulation » comptable n'est pas -en général- frauduleuse. Elle résulte plutôt d'une lecture partiale (قراءة غير محايدة) des principes normatifs d'un référentiel en vue d'optimiser la communication financière d'une entité avec son environnement. Elle vise à éviter de façon licite les règles.
- Une « politique » comptable relève d'une stratégie d'optimisation visant à choisir les méthodes comptables parmi celles permises et les modèles de valorisation parmi ceux permis, méthodes et modèles les plus adaptés aux intentions du dirigeant et les plus convaincantes vis-à-vis des besoins des utilisateurs.

Il y a Besoin de cadre conceptuel pour délimiter la marge de manœuvre du dirigeant qui choisit une politique spécifique pour publier ses E.F.

- Si un dirigeant voudrait exprimer un phénomène économique pour le « présenter dans les états financiers » (comptabiliser) de l'entreprise qu'il gère :

Le processus d'application des caractéristiques qualitatives



Source : Gosselin J. (2017) p 1.26

Cadre conceptuel tunisien

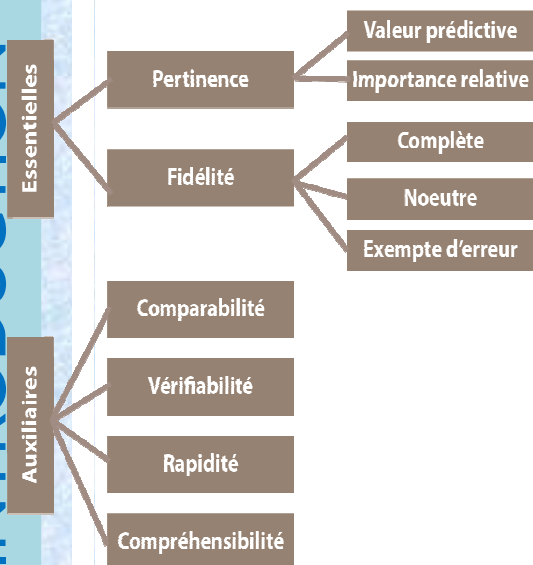
Cadre conceptuel des IAS-IFRS (international)

Cadre conceptuel canadien

Cadre conceptuel Tunisien

1. Objectif 1er des états financiers :
fournir des **informations utiles**

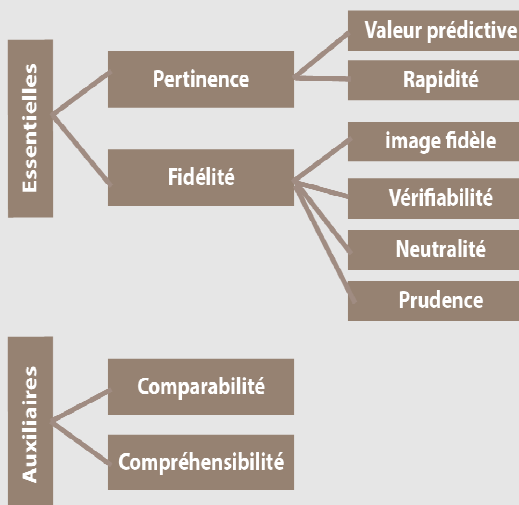
2. Le meilleur moyen d'atteindre l'objectif d'utilité est de fournir des états financiers ayant les caractéristiques qualitatives suivantes : (en tenant compte de la contrainte du coût)



3. La Direction doit évaluer l'hypothèse de la continuité d'exploitation afin de présenter des informations utiles à la prise de décision.

1. idem

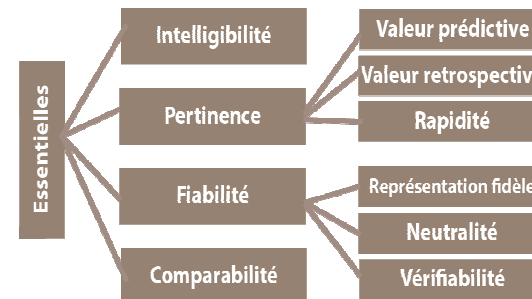
2. Le meilleur moyen d'atteindre l'objectif d'utilité est de fournir des états financiers ayant les caractéristiques qualitatives suivantes : (en tenant compte de la contrainte du coût)



3. La Direction doit évaluer l'hypothèse de la continuité d'exploitation afin de présenter des informations utiles à la prise de décision.

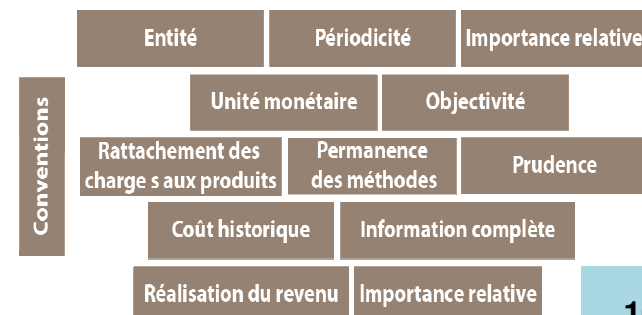
1. idem

2. Le meilleur moyen d'atteindre l'objectif d'utilité est de fournir des états financiers ayant les **caractéristiques qualitatives** suivantes : (sous les **contraintes** de l'équilibre avantages/coûts et de l'importance relative)



3. La Direction doit évaluer les **hypothèses sous-jacentes de la continuité d'exploitation et de la comptabilité d'engagement** afin de présenter des informations utiles à la prise de décision. L'arbitrage entre les différentes caractéristiques qualitatives (à part les principales) est laissé au jugement professionnel, face aux besoins des utilisateurs.

4. Des **conventions comptables** sont des règles concrètes qui guident la pratique comptable en conformité avec les objectifs et les caractéristiques qualitatives.



Source colonne 1 et 2 :
Gosselin J. (2017) p 1.49

Modèles comptables tunisien

INTRODUCTION

- Les modèles tunisiens varient selon le procédé de mesure (évaluation) adopté par l'entreprise (paragraphe 66 du cadre conceptuel) :
 - Cout historique
 - Cout de remplacement
 - Valeur de réalisation
 - Valeur actualisée
 - Juste Valeur (consacrée très récemment par la norme NCT 5)
- Ils sont 4 **modèles** distincts : (paragraphe 74 du cadre conceptuel) :
 - Modèle basé sur le cout historique & les unités monétaires en numéraire
 - Modèle basé sur le coût historique et les U.M. constantes
 - Modèle basé sur le coût de remplacement et les U.M. en numéraire
 - Modèle basé sur le coût de remplacement et les U.M. constantes

Présentations comptables tunisiennes

- La présentation tunisienne du bilan est unique et est proche de la présentation européenne :

Les trois modèles de présentation de l'état de la situation financière

Modèle nord-américain	Modèle européen	Modèle par ordre de liquidité
Actifs courants	Actifs non courants	Actifs
Actifs non courants	Actifs courants	Total des actifs
Total des actifs	Total des actifs	Passifs
Passifs courants	Capitaux propres	Total des passifs
Passifs non courants	Passifs non courants	Capitaux propres
Total des passifs	Passifs courants	Total des passifs
Capitaux propres	Total des passifs	et des capitaux propres
Total des passifs et des capitaux propres	Total des capitaux propres et des passifs	

- Alors que la présentation de l'état de Résultat et du Tableau des Flux de Trésorerie suit ou bien la « présentation de référence » ou bien celle « autorisée ». (NCT I)



- Présentation autorisée de l'état de Rt et du TFT (NCT1)
- Présentation de référence du Rt et du TFT (NCT 1)

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

La nomenclature comptable tunisienne listée et expliquée en Norme NCT 1 est obligatoire aux professionnels de la comptabilité indépendants et salariés en Tunisie ?

- ① Non, facultative, elle est juste recommandée
- ② Oui, obligatoire, sinon on obtiendra des comptes incomparables d'une entreprise à une autre.
- ③ Oui et Non, obligatoire aux comptables salariés, facultative aux comptables professionnels.

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

2 : Les IFRS en Tunisie sont d'applications obligatoires aux sociétés cotées pour gagner la compréhension de l'investisseur étranger

① Vrai

② Faux

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

3- Les caractéristiques qualitatives de l'information financière en Tunisie les plus importantes sont :

- ① la pertinence
- ② La fiabilité
- ③ La rapidité
- ④ La comparabilité

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

Quelles sont les hypothèses sous-jacentes à l'élaboration des états financiers en Tunisie ?

- ① l'Hypothèse de la prééminence de la forme juridique sur le fond économique
- ② l'Hypothèse de la continuité d'exploitation
- ③ l'Hypothèse de la prudence
- ④ l'Hypothèse de la comptabilité d'Engagement

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

Quels sont les principes comptables adoptés par le cadre conceptuel (CC) en Tunisie ?

- ① le principe de l'entité
- ② le principe de la périodicité
- ③ le principe de l'unité monétaire
- ④ Aucun des précédents, le CC n'adopte que des conventions et non des principes

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

Lorsqu'une firme tunisienne essaye d'arrêter ses états financiers (son bilan, état de résultat et TFT...) pour les déposer dans les délais à l'administration fiscale, elle privilégie durant ses travaux comptables d'arrêt de bilan quelle caractéristiques qualitative des EF selon le CC tunisien ?

- ① la pertinence
- ② la fiabilité
- ③ la rapidité
- ④ la prudence

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

Lorsque la firme attend la tenue de l'AGO de Juin N pour entériner ses EF de l'Exercice N-1, et ne publie cette version définitive de ses EF qu'après lecture et discussion du rapport du commissaire au comptes, cette firme privilégie quelle caractéristique qualitative des EF selon le CC tunisien ?

- ① la pertinence
- ② la fiabilité
- ③ la rapidité
- ④ la comparabilité

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

Lorsqu'au cours de sa vie une entreprise essaye tant que possible de ne pas changer ses méthodes comptables. Elle est en train de privilégier quelle caractéristique des EF selon le CC tunisien ? (remplir par un seul mot)

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

De quoi est composé le système comptable tunisien ?

- | | |
|-------------------------------|----------------------------------|
| ① Cadre conceptuel | ③ Normes comptables sectorielles |
| ② Normes comptables générales | ④ Plan comptable général |

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

De quoi est composé le CC tunisien ?

- ① d'un objectif de l'information comptable (EF)
- ② de caractéristiques qualitatives de l'information comptable servant l'objectif
- ③ d'hypothèses sous-jacentes sur la base desquelles les EF sont établis
- ④ de conventions comptables privilégiées selon les circonstances lors de l'établissement des EF et selon la norme à appliquer pour chaque élément comptable.

Testons notre compréhension du chapitre 0 intro par un QCM :

Une association observe que ses revenus de N dépassent 100mdt. Elle établit ses EF de N. Son comptable est indécis. Il essaye de deviner quelle rubrique de ces EF intéressera le plus les lecteurs. S'il la devine il l'élaborera avec soin pour rassurer les lecteurs des EF de la bonne conduite des affaires chez cette association. A votre avis laquelle ?

- ① Le bénéfice (rubrique "résultat" au bilan -qui est la même que la dernière ligne de l'état ...
- ② le chiffre d'affaire (rubrique "revenus" à l'état de résultat)
- ③ le total des dépenses et charges (une ligne au milieu de l'état de résultat)